



Commune de Charmoille

INFORMATIONS MUNICIPALES CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025 AFFOUAGE 2025-2026

La commémoration du 11 novembre 1918 se déroulera selon la chronologie suivante :

- 10h15 Cérémonie au cimetière Militaire de **Pusey**.
- 10h30 Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de **Charmoille**
- 11h00 Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de **Pusy**
- 11h30 Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de **Pusey**.

A l'issue de la cérémonie à Charmoille, un moment de convivialité sera organisé à la salle des fêtes : une distribution de livres pour les enfants présents, ainsi qu'une tombola gratuite pour les dames présentes à l'apéritif.

La municipalité vous attend nombreux à cette manifestation de mémoire pour les combattants et les personnes ayant versés leur sang au service de la France.

➔ **Rentrée Scolaire** : La rentrée des classes s'est déroulée le lundi 1er septembre, cette année 40 enfants garnissent les bancs des 2 classes de l'école de Charmoille, dont 19 élèves en maternelle (petite et moyenne section) avec Rachel NATHER et 21 élèves en CP avec Delphine LABBAYE. Karine OLLMANN assure les fonctions d'ATSEM au service de ces petits bouts de choux ainsi que l'entretien des classes après l'école.

➔ **Assistantes Maternelles** : Les familles à la recherche d'une nourrice agréée pour leurs enfants sur la commune de Charmoille, peuvent contacter le secrétariat Mairie pour obtenir la liste des assistantes maternelles exerçant sur la commune.

➔ **Recensement Citoyen** : Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer **dans les trois mois qui suivent leur seizeième anniversaire**. Pour cela, il suffit de vous présenter en Mairie muni de votre carte d'identité et de votre livret de famille.

➔ **Cartes jeunes gratuites** : La commune de Charmoille dans sa politique envers les jeunes a distribué gratuitement 20 cartes jeunes pour l'année 2025 / 2026. Les jeunes concernés sont âgés de 6 à 25 ans scolarisés et inscrits préalablement.

Animations ASAC et municipales fin d'année 2025

Mardi 11 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts.

Samedi 22 novembre : Soirée Beaujolais organisée par l'ASAC.

Samedi 29 novembre de 16h à 22h : Marché de Noël organisé par l'ASAC.

Dimanche 7 décembre : Goûter des séniors organisé par le CCAS.

Renseignements et inscriptions au : 06.84.29.38.99 ou asaccharmoille70@gmail.com



Commune de Charmoille

➔ **Affouage :** Les personnes intéressées par l'affouage sont priées de venir s'inscrire en mairie avant le jeudi 20 novembre 2025. Seules les personnes inscrites seront contactées en son temps pour la distribution.

➔ **Point travaux 2025 :** La commune a réalisé d'importants travaux de voirie en 2025 :

- Trottoirs de la Grande Rue, de la rue des Alouettes, de la rue de Pusy.
- Réfection de la rue des Vignes, rue du Relais, route du Val des Charmes avec curage des fossés.
- De plus, de nombreux panneaux de signalisation ont été remplacés.
- Changement du photocopieur de la mairie.
- Changement de la porte d'entrée de la mairie et installation d'une pompe à chaleur air/air en remplacement du chauffage électrique.
- Remplacement des couverts et des verres de la salle des fêtes.
- Achats d'une tronçonneuse élagueuse sur perche, touret à meuler, ponceuse, tronçonneuse.

➔ **Fermeture du secrétariat de mairie :** Le secrétariat de Mairie sera fermé du mercredi 24 décembre au vendredi 2 janvier 2026 inclus. **Réouverture le lundi 5 janvier 2026 à 13h30.**

➔ **Inscriptions sur les listes électorales :** Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la commune au plus tard le 6 février 2026 en mairie (avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile) ou jusqu'au 4 février 2026 en ligne sur www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396

➔ **Les comptes rendus du conseil municipal** sont consultables au panneau d'affichage de la mairie et sont en ligne sur le site internet de la commune avec toutes les informations utiles : www.charmoille70.fr

➔ Par ailleurs, la commune communique régulièrement avec les habitants via **l'application PanneauPocket** à télécharger sur votre smartphone ou votre tablette. Renseignement en mairie.

**Le secrétariat de mairie est ouvert : le lundi de 13h30 à 18h30,
le mardi de 8h00 à 11h30, le jeudi de 13h30 à 18h30 et
le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

📞 03.84.76.41.35 ou mairie-charmoille@orange.fr